



Préemption maison et terrain

Par **calourafou**, le **24/01/2019** à **11:41**

bonjour. Nous avons signé le compromis de vente de notre maison le 06 décembre 2018 chez le notaire. La mairie a reçu la DIA le 21 décembre 2018 à cause des vacances de Noël, qui a transmis à la préfecture le 15 janvier 2019. Ce qui nous amène au 15 mars 2019 et ensuite le délai pour le rdv chez le notaire. De fait nous sommes au delà du délai est ce normal?

Par **Bibi_83**, le **24/01/2019** à **13:19**

Bonjour,

Le délai d'instruction d'une DIA est de 2 mois, soit jusqu'au 21 février 2019.